

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

04. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Election des membres

Monsieur le Maire rapporte :

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2122-18 du code

général des collectivités territoriales préside un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (article L 132-4 du Code de la sécurité intérieure).

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Orvault (CLSPD) a été créé par délibération du 2 avril 2012.

Le CLSPD « constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes » (article D. 132-7 alinéa 1 du Code de la sécurité intérieure) :

- Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.
- Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville définie à l'article 1er de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance comprend notamment :

- Le préfet du département et le procureur de la République, ou leurs représentants ;
- Le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- Des représentants des services de l'État désignés par le préfet du département ;
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

La composition du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est annexée à la présente délibération

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ELIT**, après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :
 - Monsieur Jean-Sébastien GUITTON
 - Monsieur Lionel AUDION
 - Madame Emmanuelle RENAUD
 - Monsieur Yann GUILLON
 - Monsieur Guillaume GUERINEAU
 - Monsieur Francis WETTA
 - Monsieur Dominique FOLLUT

En qualité de membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 SEP. 2020
Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 septembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général




Jean-François MAISONNEUVE

Annexe : liste des membres du CLSPD

Elus Ville d'Orvault

Le Maire

L'Adjoint délégué à la jeunesse, à la politique de la Ville et à la tranquillité publique

L'Adjoint délégué à la Cohésion Sociale

L'Adjoint délégué à l'Enfance et à l'éducation

L'Adjoint délégué aux relations avec les citoyens, les associations et les entreprises

Deux représentants de l'opposition (un pour chacun des deux groupes de la minorité)

Etat

Le Préfet de département ou son représentant

Le Procureur ou son représentant

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant

Le Commandant du commissariat d'Orvault

Le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant

L'inspecteur de l'Education Nationale

Le Principal du collège Jean Rostand ou son représentant

Le Principal du collège Gutenberg ou son représentant

Le Proviseur du Lycée Nicolas Appert ou son représentant

Conseil départemental

Le Président du Conseil départemental ou son représentant

Le Directeur Général Adjoint délégué à la Solidarité

Associations

Le Président de l'Association d'Action Educative

Le Président de l'Association Départementale d'Aide aux Victimes

Le Président du Collectif Plaisance ou son représentant

Le Président de l'UAHB ou son représentant

Le Président de l'Association des Habitants de la Reynière ou son représentant

Le Président de l'Association des Amis du Bois Saint Louis ou son représentant

Le Président de l'ARBR ou son représentant

Bailleurs Sociaux

Le Directeur général d'Atlantique Habitations

Le Directeur général d'Harmony Habitat

Le Directeur général de la SAMO

Le Directeur général de Logi Ouest

Le Directeur général d'Habitat 44

Le Directeur général de la Nantaise

Le Directeur général d'Aiguillon

Copropriétés

Le Président du Conseil Syndical copropriété Plaisance et un représentant du syndic copropriété de Plaisance

Le Président du Conseil Syndical centre commercial Plaisance et un représentant du syndic copropriété du centre commercial Plaisance

Le Président du Conseil Syndical copropriété Bois Saint Louis et un représentant du syndic copropriété Bois Saint Louis

Le Président du Conseil Syndical copropriété des Tilleuls et un représentant du syndic copropriété des Tilleuls.

Services Ville

Le Directeur Général Adjoint délégué à la Cohésion Sociale

Le Directeur Général Adjoint délégué à l'Enfance et à la Jeunesse

Le Responsable du Service Jeunesse

Le Responsable du service Citoyenneté-Prévention

Le Coordonnateur Prévention

Le Chef de poste de la Police Municipale

Le Médiateur Social

Le Directeur d'OPTIMA

TAN

Le responsable exploitation sûreté

Le responsable mission médiation

